



Nouveau Calendrier de collecte des déchets !

Depuis le 2 octobre dernier vos jours et horaires de collecte ont changé. Une optimisation nécessaire !

Le SMICTOM a connu de nombreuses évolutions depuis la fusion entre le SMICTOM d'Ille-et-Rance et celui des Forêts en 2020. Avec le passage en collecte toutes les 2 semaines pour le tri sélectif, ainsi que le remplacement des sacs jaunes par les bacs au printemps 2021, le SMICTOM a réduit de 45 000 le nombre de kilomètres parcourus chaque année.

Afin de poursuivre le travail de maîtrise des coûts et dans un souci de réduction d'empreinte carbone, le SMICTOM optimise ses tournées de collecte.

Les collectes s'effectueront désormais comme suit :

- **les ordures ménagères, le lundi matin.**
- **le tri sélectif, le mercredi matin des semaines paires.**

Sauf pour les lieux-dits suivants :

Le Haut de la Lande, La Tréhoraie, La Saboterie, La Maillère, Le Pas, La Quevinaie, La Croix Blanche, La Ville Perdue, Le Champ de l'homme, La Galerie, La Frelonnière, Le Buet, Maltouche, La Haute Sandaie et Les Portes.

- **les ordures ménagères le mercredi soir.**
- **le tri sélectif, le mercredi matin des semaines paires.**

Et pour les lieux-dits suivants :

La Brochardière, Le Pont d'Atelle, La Barbée, La Gaudinais, La Lande Bourdon, Le Tertre, Les Ombres, Le Nozil, Le Bois Guihomac, Mont Servin, Les Bordes, La Chaussée, Montferrand, Ferdru et Launay Tunieux.

- **les ordures ménagères, le lundi matin.**
- **la collecte du tri sélectif le mardi matin des semaines paires.**

Sortez vos bacs la veille et rentrez les une fois la collecte passée.

Retrouvez toutes les précisions des **cas spécifiques** sur :

www.valcobreizh.fr et www.bonnemain.fr

Ainsi que sur les applications "**Valcobreizh et moi**" et "**Panneau pocket.**"





“Valcobreizh et moi”

L'application mobile à télécharger gratuitement pour gérer ses déchets depuis son téléphone !

Il vous suffit de rentrer votre adresse sur l'application et de nombreuses fonctionnalités personnalisées s'ouvrent alors à vous.

Le calendrier est consultable et téléchargeable directement sur l'application.

Vous pouvez également y retrouver les points d'apport volontaire les plus proches, être alerté du prochain vide-déchèterie ou de son jour de collecte, être averti des décalages de collecte dus aux jours fériés...



Consultez votre calendrier de collecte avec l'appli «Valcobreizh et moi»

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes Bretagne Romantique

Le Relais accompagne les familles et les professionnels.

Parents ou futurs parents, vous pouvez solliciter le Relais Petite Enfance pour :

- la recherche d'un mode de garde adapté à vos besoins
- vos démarches liées à la garde d'enfant : estimation du coût, prestation CAF, pajemploi, contrat de travail ...

Assistants maternels et garde à domicile les animatrices du Relais proposent :

- des informations sur le métier : agrément, pratique professionnelle, statut de salarié...
- un soutien via des permanences téléphoniques et physiques, lié à la spécificité de leur métier : contrat, statut, formation professionnelle...
- des ateliers d'éveil avec les enfants
- une information aux personnes souhaitant devenir assistant maternel et plus généralement sur les métiers de la petite enfance
- des temps d'échange : groupes de travail, soirée créative... et des conférences.



· Sur rendez-vous au 02 99 45 20 12

· par mail à rpe@bretagneromantique.fr

Au siège communautaire à La Chapelle aux Filtzméens

Les prochaines élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024

Vérifiez directement votre situation électorale en ligne sur servicepublic.fr

Vous avez jusqu'au **vendredi 3 mai 2024** pour vous inscrire sur les listes électorales.

Vous pouvez vous inscrire :

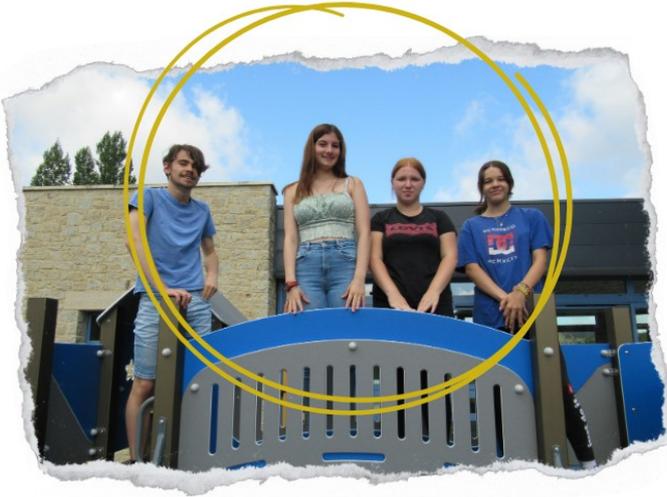
- En mairie
- Par internet sur servicepublic.fr
- Par courrier (cerfa n° 12669*02 sur servicepublic.fr)



POUR VOTER JE M'INSCRIS



sur les listes électorales
AVANT LE 3 MAI 2024



Dispositif argent de poche

Cet été, la commune a relancé le dispositif argent de poche. 4 volontaires âgés de 16 à 17 ans ont effectué des missions de 3 heures rémunérées 15€.

Ces missions ont consisté, cette année, au rangement de l'école Henri Matisse, l'entretien des espaces verts, nettoyage des tables de la salle des fêtes...

Encadrés par nos agents communaux, Patrick et Philippe ainsi que par Sonia Robert, adjointe au maire et Alain Esnault, conseiller municipal, ces jeunes sont ressortis ravis de leur engagement.

Nous les remercions pour leur collaboration.

Stock car

C'est un nouveau succès pour la 36ème édition du Stock cars de Bonnemain.

Des milliers de personnes se sont réunies ces 9 et 10 septembre pour apprécier le spectacle qu'ont offert les 8 Clubs présents sur le circuit.

La météo entre soleil de plomb et orage n'a pas déstabilisée les 120 pilotes qui se sont affrontés dans la convivialité et une ambiance familiale.

Les carambolages et les sorties de route ont fait le bonheur de tous.

Cette année, nous avons pu assister, en plus des courses de voitures "sans renfort" et celles des fourgonnettes, au retour de l'impressionnant concours de tonneaux.

Ce grand prix doit également sa réussite aux 150 bénévoles de l'Inter-associations et du Club de Rugby de Lanhelin qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette manifestation.



Concours de Palet

Le Club de Palets de Bonnemain a organisé le 16 septembre un concours de palets sur le terrain de la Poterie.

Une cinquantaine de joueurs se sont affrontés malgré une météo capricieuse qui n'a pas impacté la bonne humeur et la motivation des participants et visiteurs.

Jean-Marc Toutirais de Loiron 53 (vainqueur de la dernière coupe de France) s'est imposé lors de la finale contre Florent Dufeil de Pleudihen-sur-Rance.

Un concours de doublettes a clôturé cette journée de rencontres amicales.

Le président du Club Lance Esnault, remercie tous les participants et participantes d'avoir contribué au succès de cet événement.

Repas des classes 3

C'est dimanche 24 septembre que 45 personnes issues des classes 3 se sont rassemblées pour participer au banquet organisé par le Comité d'animations.

Les participants réunis à la salle des fêtes de Bonnemain ont posé pour la traditionnelle photo, ils ont ensuite profité du vin d'honneur puis sont allés déguster un repas au restaurant de la Drolonnerie.

Agnès et Marcel Sicot, ainsi que Gilbert Thebault, 80 ans, étaient les doyens de cette réunion.





NOVEMBRE

- 11** Cérémonie de l'Armistice de 1918
Place de l'église - 11h00
- 18** Concert du SIM
Salle des fêtes - 18h30
- 25** Super LOTO de l'APEL St-Joseph
Salle des fêtes - 20h

DÉCEMBRE

- 03** Commémoration des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie
Place de l'église - 11h30
- 03** Marché de Noël de l'école Henri Matisse
Ancien presbytère - 10h00
- 08** Marché de Noël et Vente de sapin de Noël
École Saint-Joseph - 16h30
- 17** Arbre de Noël de l'école Saint-Joseph
Salle des fêtes
- 31** Réveillon de la Saint-Sylvestre
Comité d'animation
Salle des fêtes

JANVIER

- 07** Cérémonie des vœux du Maire
Salle des fêtes - 11h



Ditons galo du mouéz !

Eune rubrique pou aconètr
Une rubrique afin de découvrir des expressions en gallo

“NOVEMBR” :

“A la Saint-Andrè, seme ton bllé”
“Fère la Toussaint”

Le labour et les semailles de blé se font pendant le mois de novembre qui se termine à la Saint-André le 30 novembre

“DECEMBR” :

“A la Nouè, les jours elonjent d'un pas d'ouae”

A Noël les jours commencent seulement à rallonger un peu

Ditons collectés par Régis Auffray, La plée qi chet, la plée qi mouille.

Rue des Scribes éditions

Pensez-y!

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTÉL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

Contactez les services de votre Mairie

- Le matin du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30
- L'après-midi le lundi et le vendredi de 14 h à 17h30

✉ mairie@bonnemain.fr

☎ 02.99.73.46.39

🌐 www.bonnemain.fr

📱 Panneapocket

📍 2, place de l'église - 35270 Bonnemain





EXTRAIT DU COMPTE — RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, CARRIC Julie, RONCIÈRE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre.

Absents excusés : GROSDIDIER Steven, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents : DURÉ Marie-Hélène, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Pouvoir : RIOU-LEBRET Pierre-Yves à JACQUEMIN Bruno.

Secrétaire de séance : ESNAULT Alain.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : POINT D'ÉTAPE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Monsieur le Maire et Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, présentent aux conseillers municipaux un point d'étape sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

Un débat s'engage ensuite entre les élus sur le projet de PLUI et sur les nouvelles modalités de sobriété foncière ainsi que sur les nouvelles façons de construire qui vont en découler.

S'agissant d'une information, ce point n'a pas fait l'objet d'un vote.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATIONS TEMPS DE TRAVAIL SERVICE PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la durée hebdomadaire de travail de certains agents périscolaire à la rentrée 2023.

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION EMPLOI SERVICE PÉRISCOLAIRE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création à compter du 1^{er} septembre 2023 d'un emploi d'agent de service polyvalent en milieu rural dans le grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 11 heures 49 minutes hebdomadaires (durée inférieure à 17h30). Cet agent surveillera la cour de l'école ainsi que la garderie périscolaire.

LOTISSEMENT PRIVÉ KER UNAN : DÉNOMINATION DE LA VOIE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination de la voie desservant le lotissement : Impasse de la Grande Croix.

DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE EN NATURE DE BOIS ET FORETS A LAUNAY POIRIER

Le Conseil Municipal renonce à l'unanimité au droit de préférence sur la parcelle A 289.

APPROBATION DE LA MOTION « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » DE L'AMRF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France.

La présente délibération et la motion seront adressées au député de la Circonscription.

EXTRAIT DU COMPTE — RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

PRÉSENTS : PIOT Marcel, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIÈRE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : DURÉ Marie-Hélène, JACQUEMIN Bruno.

Absents : MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Pouvoirs : DURÉ Marie-Hélène à BARATTE Sylvie, JACQUEMIN Bruno à PIOT Marcel.

Secrétaire de séance : CARRIC Julie

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 14/2023 du 8 août 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Cédric FRESSENON, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 10 rue des Peupliers, appartenant à Monsieur Jérôme CHATELET et à Monsieur Jérôme AUSSANT.

- Décision n° 15/2023 du 8 août 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître David SECHE, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 24 rue de la Maison Neuve, appartenant à Madame Pauline BRECKON WOOD.

- Décision n° 16/2023 du 8 août 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Gary CONTIN, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 2 bis rue du Calvaire, appartenant à Monsieur et Madame Jacques PETITPAS.

- Décision n° 17/2023 du 29 août 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Pierre BAYARD, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 8 rue Bertrand Du Guesclin, appartenant à Monsieur et Madame Pierrick LOZAC'H.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 5 voix contre (DURÉ Marie-Hélène (pouvoir à Sylvie BARATTE), ADAMS Brigitte, BARATTE Sylvie, CITRÉ Laurent et RONCIÈRE Lydie) et 1 abstention (ROBERT Sonia) :

- Prend acte du retrait de la délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Hélène DURÉ, adjointe au Maire.

- Décide de se prononcer par le biais d'un scrutin ordinaire.

- Décide de faire cesser les fonctions de Madame Marie-Hélène DURÉ en tant qu'adjointe au Maire. Madame Marie-Hélène DURÉ redevient conseillère municipale.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DU TABLEAU

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 3 voix contre ((DURÉ Marie-Hélène (pouvoir à Sylvie BARATTE), BARATTE Sylvie et CITRÉ Laurent) et 2 abstentions (ROBERT Sonia et ADAMS Brigitte) :

- Modifie le nombre des adjoints au Maire et le réduit de trois à deux.

- Promeut d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions.

- Fixe, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	Marcel PIOT
1 ^{er} adjoint	Bruno JACQUEMIN
2 ^{ème} adjointe	Sonia ROBERT

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 3 voix contre ((DURÉ Marie-Hélène (pouvoir à Sylvie BARATTE), BARATTE Sylvie et CITRÉ Laurent) et 1 abstention (ADAMS Brigitte), décide de ne pas modifier le montant des indemnités de fonction du Maire ainsi que des adjoints et conseillers titulaires d'une délégation, en maintenant les taux suivants :

- Maire : 38.65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,

- Adjoint : 14,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,

- Conseiller municipal délégué : 14,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.



RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DU CHOIX D'UN CABINET-CONSEIL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le lancement d'une consultation en vue du choix d'un cabinet-conseil pour le renouvellement du contrat d'affermage Assainissement collectif qui se termine le 31 décembre 2024.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la durée hebdomadaire d'un agent, après avis du Comité Social Territorial.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant des contributions demandées aux communes redevables comme suit pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Ecole maternelle : 1 437.09 € / élève
- Ecole élémentaire : 343.64 € / élève

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs scolaires à la rentrée 2023 sont les suivants :

- école Henri Matisse : 93 élèves
- école Saint Joseph : 72 élèves

PERSONNEL COMMUNAL : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE DU CDG35

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2024, La participation financière sera accordée à tous les agents en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation. Le niveau de participation financière de la collectivité est à hauteur de 35 € brut, par agent, par mois.

PERSONNEL COMMUNAL : ADHÉSION À LA PROCÉDURE DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés et approuve la convention à conclure avec le CDG 35, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1^{er} octobre 2023, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les bâtiments Ages et Vie n'ouvriront pas comme prévu initialement. Dans l'attente de l'autorisation du Département d'Ille et Vilaine, il s'agira d'une colocation simple. A ce jour, aucune date d'ouverture n'est fixée pour Bonnemain. Une journée « portes ouvertes » s'est déroulée à Lanhélin le 6 septembre dernier.



Suivez toute l'actualité de Bonnemain de manière 100% anonyme

**SIMPLE ET GRATUIT
PAS DE COMPTE À CRÉER**

Télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone, recherchez Bonnemain. Vous recevrez les informations de la commune en temps réel !



**Panneau
Pocket**